

L'un de nos problèmes est que les investissements effectués au Canada le sont surtout par des sociétés plurinationales sur lesquelles les gouvernements n'ont aucun contrôle. Au Canada, il nous a été difficile d'établir un certain contrôle et, en fait, une certaine identité. Il n'est donc pas étonnant que nous nous trouvions dans la situation dans laquelle nous sommes aujourd'hui. Notre pays est immense et présente de grandes différences régionales. Nous avons chez nous bien des peuples, cultures et traditions distincts. D'enfants du grand empire britannique que nous étions, nous sommes devenus, sans le vouloir, le valet des cartels plurinationaux.

La question devant laquelle nous nous trouvons ne doit pas forcément être posée de façon positive, mais plutôt de façon négative. En tant que nation, sommes-nous encore suffisamment indépendants pour façonner notre destinée économique? Pour répondre à une question de ce genre, nous devons considérer plusieurs facteurs: la part de notre économie appartenant déjà aux investisseurs étrangers, surtout ceux des États-Unis; les besoins futurs des États-Unis et, advenant une crise, saurons-nous, en tant que nation, y faire face et comment?

Voyons tout d'abord quelle part du Canada nous possédons réellement et quelle part les intérêts étrangers possèdent. En 1948, environ 42 p. 100 de toute la fabrication du Canada étaient entre les mains de non-résidents. En 1968, ce chiffre était passé à 58,1 p. 100. Plus des trois quarts de ce contrôle étranger revient aux États-Unis et cette proportion augmente chaque année. Ce n'est pas une coïncidence que les secteurs les plus prospères et à croissance optimale de l'économie canadienne soient contrôlés par des investisseurs étrangers, et là encore dans la majorité des cas, ce sont nos voisins du sud qui exercent les trois quarts de cette mainmise.

Par exemple, nous possédons 94 p. 100 des exploitations agricoles, mais 99 p. 100 de l'industrie pétrolière et pétrochimique canadienne en pleine expansion, appartiennent à des intérêts étrangers. Cette proportion est de 55 p. 100 pour les métaux primaires, 67 p. 100 pour les mines, 72 p. 100 pour la machinerie, 82 p. 100 pour les produits chimiques et ainsi de suite. Ici, au Canada, les investisseurs étrangers contrôlent 58 p. 100 du commerce de gros, 69 p. 100 du commerce de détail, 57 p. 100 des organismes de crédit, 60 p. 100 de l'industrie du papier et des produits connexes, 81 p. 100 des services publics et 71 p. 100 des sociétés d'investissement. Dans les secteurs touchant notre vie culturelle, les chiffres sont aussi éloquentes, 95 p. 100 de l'édition étant soustraits au contrôle canadien et 86 p. 100 de notre passe-temps national, soit le hockey version LHN, n'étant plus soumis à la mainmise canadienne.

En 1968, les sociétés étrangères ne représentaient que 3 p. 100 de l'ensemble des sociétés canadiennes, numériquement parlant, mais elles détenaient 27 p. 100 de tout l'actif, obtenaient 35 p. 100 des ventes et 41 p. 100 du total des bénéfices. A mon avis, ceci est dû au fait que les sociétés étrangères tiennent à la gorge nos entreprises les plus rentables et celles qui présentent le plus de possibilités.

C'est assez ironique, mais nous finançons largement la mainmise sur nos sociétés. Comme l'a fait remarquer le professeur Kari Levitt de l'université McGill dans son livre «Silent Surrender»:

La prise de contrôle par des sociétés américaines du secteur de la production de l'économie canadienne a été financée dans une large mesure par les économies des sociétés provenant de la vente de ressources canadiennes, extraites et ouvrées par la main-d'œuvre canadienne ou par la vente de produits de succursales d'entreprises de fabrication aux consommateurs canadiens, à des prix protégés par les droits de douane.

Investissement étranger—Loi

En d'autres termes, on n'utilise pas de l'argent américain pour développer notre économie, mais de l'argent canadien manipulé par les États-Unis. J'aimerais donner un exemple clair de cette manipulation et il est loin d'être le seul. Cet exemple montre bien les attitudes et les initiatives auxquelles nous devons mettre fin si nous voulons recouvrer notre indépendance.

C'est l'histoire d'un monsieur appelé John Shaheen, un financier de New York. Il voulait s'installer dans l'Est du Canada, dans la région démunie. Shaheen, capitaliste s'il en est, a noué certaines amitiés avec des gens de sa trempe, en bâtissant son empire financier personnel. Et l'un de ces amis était l'ex-premier ministre de Terre-Neuve, Joey Smallwood. M. Smallwood a proposé à Shaheen des projets de construction d'une immense raffinerie et, plus tard, d'un complexe pétrochimique, dans un petit patelin de Terre-Neuve appelé Come-By-Chance. La construction de la raffinerie devait coûter au moins 155 millions de dollars, dont 30 millions ont été empruntés par la province de Terre-Neuve qui a repris cette somme à Shaheen. Quant au reste, il a été fourni par un groupe de banques britanniques et garanti par une première hypothèque sur la raffinerie. Quant à Shaheen, il devait faire un investissement de 10 millions et environ 3 millions de frais d'aménagement. Le gouvernement fédéral doit fournir un quai dont le coût sera d'au moins 16 millions de dollars. Somme qui sera remboursée à même les droits d'utilisation. Ainsi donc, Terre-Neuve, qui est loin d'être une province riche, a investi plus du double de la part de Shaheen. La raffinerie appartiendra-t-elle à Terre-Neuve? Certes non. Elle sera construite et gérée par un groupe de sociétés de la couronne, à qui elle appartiendra; ces sociétés sont, à leur tour, dirigées par la *Newfoundland Refining Company*, filiale qui est la propriété exclusive de *Shaheen Natural Resources*.

• (1620)

Après toutes ces manipulations financières, *Shaheen Natural Resources* aura la possibilité d'acheter la société de la couronne qui possède la raffinerie pour la somme nominale de \$1,800. Elle devra ensuite verser à la province 5 p. 100 des profits nets jusqu'à complet remboursement des 10 millions de dollars du début, après quoi la raffinerie appartiendra purement et simplement à la société new-yorkaise. Où est le risque? Si le projet avorte, M. Shaheen n'exercera tout simplement pas son option d'achat; s'il réussit, il héritera, en retour d'un investissement original de 30 millions de dollars seulement, d'un ensemble de 155 millions qui aura fait ses frais, et ce grâce à l'aide accordée par les gouvernements fédéral et provinciaux. Le gouvernement fédéral accorderait aussi à la compagnie un amortissement représentant 100 p. 100 des frais de la raffinerie au titre de la dépréciation à n'importe quel moment des huit premières années ou, somme toute, lui accorderait un congé fiscal de cinq ou six ans. Voilà le genre de socialisme auquel je m'oppose. C'est du socialisme élitiste et la libre entreprise serait préférable pour les travailleurs.

J'ai dit qu'il ne s'agissait pas de cas isolés et de fait ils ne le sont pas. Qui alors est à blâmer? Devrions-nous blâmer John Shaheen, brasseur d'affaires américain notoire, de profiter de notre naïveté, ou devrions-nous faire porter la responsabilité à nombre de nos politiciens qui, bien qu'ils ne fassent jamais campagne sur la question des capitaux et de la protection des Canadiens, tranquillement et dans les coulisses non seulement approuvent cette cession mais de fait y collaborent? Jusqu'ici, le public canadien a, par son silence, appuyé la mainmise généralisée sur nos ressources. Souvent, nous avons été possédés